

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 139-11**

Prenez avis que lors de la séance régulière tenue le 1^{er} octobre 2025, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 139-11 intitulé :

« Règlement amendant le règlement numéro 139 relatif aux animaux »

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435 boulevard Iberville, à Repentigny, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 3^e jour du mois d'octobre 2025.

Le greffier,

A blue ink signature, likely of Marc Giard, consisting of several fluid, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

M^e Marc Giard, OMA, avocat